

Newsletter 2006/07-08 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 15 août 2006

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter du mois de juillet/août dont le sommaire est le suivant:

- 01 **Nouveautés sur www.ipi.ch**
- 02 **Système de Madrid: changement des taxes individuelles pour la désignation de la Finlande**
- 03 **Nouvelle direction à la tête de la section Examen des marques 2**
- 04 **Actualisation et extension de la liste des désignations problématiques**
- 05 **Evolution des demandes d'enregistrement**

01 **Nouveautés sur www.ipi.ch**

Inventer, fabriquer, commercialiser. Les inventeurs et les entreprises novatrices ne connaissent que trop bien ce processus, mais sont souvent moins familiers avec les brevets, les marques et les autres titres de protection, ou encore avec le droit d'auteur. Une protection appropriée peut pourtant s'avérer déterminante en matière de propriété intellectuelle. C'est pourquoi nous avons réalisé un guide ciblé pour les innovateurs et créatifs. Les personnes peu au fait des questions de propriété immatérielle ont ainsi la possibilité de naviguer à travers les diverses phases du processus d'innovation et de s'informer sur les aspects essentiels des brevets, des marques, des designs et du droit d'auteur.

Nous avons profité de cette occasion pour apporter des améliorations à notre site, optimiser la convivialité de notre page d'accueil, élargir la gamme des informations de base et dans le domaine des marques, compléter les informations d'ordre général et sur la protection en Suisse.

Ces informations sont consultables dès à présent en français, en allemand, en italien et en anglais sur le site de l'IPI (www.ipi.ch).

02 **Système de Madrid: changement des taxes individuelles pour la désignation de la Finlande**

Conformément à l'art. 8.7 du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (PM), la Finlande a déclaré vouloir recevoir une taxe individuelle lorsqu'elle est désignée dans une demande internationale et dans une désignation postérieure (pour le renouvellement, voir l'avis d'information de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en lien ci-dessous). Le montant de cette taxe est modifié comme suit:

- CHF 249.- pour trois classes de produits et services;
- CHF 93.- pour chaque classe additionnelle.

Cette modification prend effet le 15 août 2006.

L'avis d'information de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle se trouve à l'adresse suivante: <http://www.wipo.int/madrid/fr/notices/>

03 Nouvelle direction à la tête de la section Examen des marques 2

Le 1^{er} septembre 2006 Alexander Pfister reprendra la direction de la section Examen 2. Il succède à Myrtha Hurtado Rivas qui quittera l'Institut à la fin août. Avocat de formation, Alexander Pfister est entré au service de l'Institut en mai 1999 en tant que juriste dans l'examen des marques et a travaillé plus tard pendant presque trois ans comme juriste à l'opposition. Depuis septembre 2004, il dirige la section registre des marques.

04 Actualisation et extension de la liste des désignations problématiques

L'Institut a actualisé et étendu la liste des désignations problématiques disponible sur Internet (<http://www.ige.ch/pool4s/marken/mapraxisf.htm>). Celle-ci contient des signes qui peuvent se voir opposer des motifs absolus d'exclusion dans le cadre de l'examen des marques. Il est également fait mention de certains signes qui, comme marque ou élément d'une marque, ne soulèvent en principe pas de problèmes particuliers. Cette actualisation vise à améliorer la sécurité du droit et rendre la pratique de l'Institut plus transparente.

05 Evolution des demandes d'enregistrement

Dépôts de marques au cours du quatrième trimestre 2005/06

	avril 06	mai 06	juin 06
Dépôts de marques nationales	1'154	1'235	1'071
par voie électronique	82%	80%	84%
par voie "papier/fax"	18%	20%	16%

Les quatre dernières années commerciales

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Dépôts de marques nationales	11'516	12'640	13'686	13'962
par voie électronique	24%	59%	73%	80%
par voie "papier/fax"	76%	41%	27%	20%

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques